

CDEN du 7 novembre 2011

Déclaration des syndicats enseignants FSU et UNSA Education et des parents d'élèves de la FCPE

La scolarisation de l'ensemble des enfants dans de bonnes conditions doit naturellement être une préoccupation première du CDEN. C'est pourquoi les représentants des organisations syndicales FSU et UNSA Education et les parents d'élèves FCPE ne sauraient rester silencieux aujourd'hui envers les situations inhumaines au regard des principes fondamentaux du droit qui empêchent une quinzaine d'enfants ou de jeunes dans ce département d'avoir la scolarité normale à laquelle ils ont droit.

Ces situations découlent soit du fait que leurs parents se sont vus déboutés d'une demande d'asile en France, soit qu'ils se sont vus notifier une obligation à quitter le territoire français, voire refuser une autorisation provisoire de séjour alors même qu'aucune obligation à quitter le territoire n'était légalement valable envers eux. Dans un cas il s'agit d'un enfant traumatisé, de nationalité française mais dont le père a été arrêté en le conduisant à l'école, dans un autre cas ce printemps c'est une famille qui a été arrêtée et conduite en centre de rétention par la « capture » des enfants sur le chemin de l'école.

Les lois récemment adoptées concernant immigration et droit d'asile et leur application posent problème au regard de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration des Droits de l'Enfant, des obligations légales de l'école publique, et de la déontologie de ses personnels.

Les organisations syndicales et les parents d'élèves souhaitent vivement que M. le Préfet procède à un réexamen en urgence de ces situations et communique au ministère l'inquiétude et l'indignation publique qui existent dans notre département envers cet état de fait en général, envers chaque cas humain en particulier, et se déclarent prêts à vous rencontrer et à discuter de l'ensemble de ces situations ou de tel ou tel cas à tout moment.

Les organisations syndicales et les parents d'élèves attirent particulièrement l'attention du CDEN sur le cas de la famille Limani qui relève à présent de l'urgence humanitaire la plus élémentaire, compte tenu du décès du père et de la présence d'un adolescent gravement handicapé, et non soignable au Kosovo.